



SPL MERCURE

APPEL À CANDIDATURES

Exploitation d'un local commercial
21 rue de la République - Vrigne-aux-Bois



**VOTRE
FUTUR LOCAL
COMMERCIAL
À VRIGNE-AUX-BOIS**

Lancez-vous !
Les collectivités s'engagent à vos côtés :

- ✓ LOCAL ENTièrement RÉNOVÉ
- ✓ LOYER MODÉRÉ
- ✓ SUIVI PERSONNALISÉ



NOUZOMVILLE



AGENCE NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



SPL MERCURE

CONTEXTE

La SPL Mercure Ardenne, dont le capital est détenu par Ardenne Métropole et les communes membres concernées par les dispositifs Action Cœur de Ville (Charleville-Mézières et Sedan) et Petites Villes de Demain (Nouzonville et Vrigne-aux-Bois), a pour objectif d'acquérir/louer des boutiques qui ne correspondent plus aux besoins du commerce moderne, notamment par leurs dimensions et/ou leur état d'entretien, en centres villes et centre bourg.

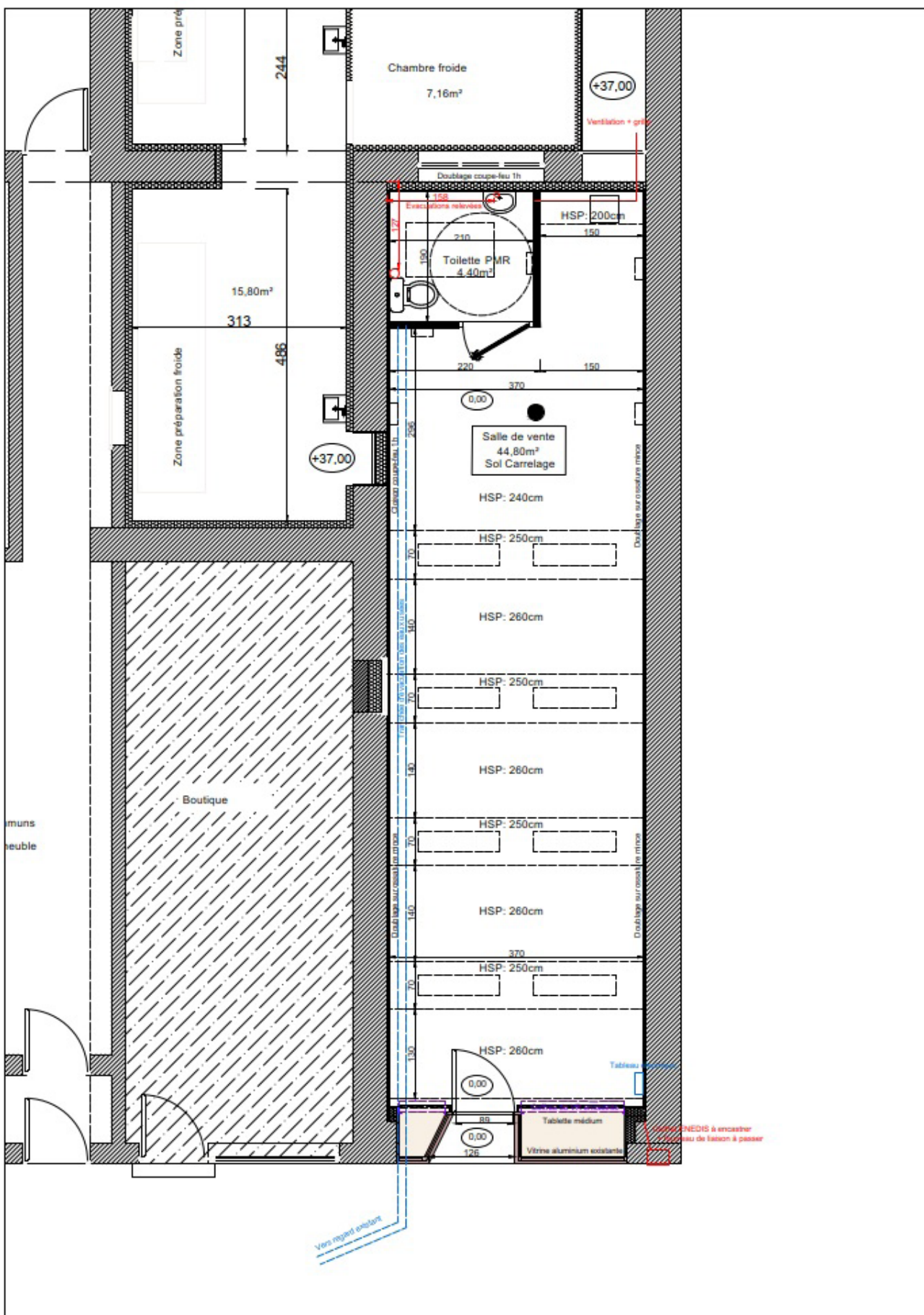
Ces locaux sont ensuite rénovés par la SPL et remis sur le marché par bail et/ou cession à un porteur de projet sectionné.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

1 LE COMMERCE

1.1 — LE LOCAL

Local situé au 21 rue de la république à Vrigne-aux-Bois, entièrement rénové, composé d'une surface de vente de 45 m², de toilettes, pour une surface totale de 50 m².



1.2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'exploitation sera libre, à l'initiative de l'exploitant, qui crée son fonds de commerce.

1.3 – CONDITIONS DE LOCATION

Bail commercial 3.6.9 de sous location avec la SPL Mercure

Loyer mensuel de sous location progressif :

- 400 euros la première année
- 450 euros la deuxième année
- 500 euros les autres années

+50 euros de charges (Taxe Foncière inclus)

Date de mise à disposition du local : mai 2026

2 LES CANDIDATURES

2.1 – MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations listées.

Le dossier de candidature est disponible sur place, au siège de la SPL Mercure, 49 avenue Léon Bourgeois, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES – Tél. : 06.08.25.76.75 – ou vous pouvez le demander par Mail : contact@splmercureardenne.fr

Le dossier de candidature sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

2.2 – DÉLAIS DE RÉPONSE

Les candidatures devront être adressées avant le 15 avril 2026, par courrier ou par mail. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

2.3 – PROCESSUS DE SÉLECTION

L'appréciation des dossiers est assurée par un ensemble de partenaires organisés en Comité de sélection composé, notamment des membres du conseil d'administration de la SPL, d'élus et de représentants des chambres consulaires.

- 1^{ère} phase : examen des dossiers afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection. Les candidats présélectionnés seront notifiés par mail.
- 2^{ème} phase : audition des candidats présélectionnés par les membres du Comité de sélection.
- 3^{ème} phase : décision finale

2.4 – CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le Comité de sélection statuera sur :

- La viabilité globale du projet (8 points)
- La qualité du travail effectué pour réaliser le projet (2 points)
- La stratégie commerciale (réflexion stratégique, action commerciale, produits et services proposés) (5 points)
- L'expérience et la motivation du candidat (5 points)

Le cas échéant, le Comité de Pilotage se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire.



SPL MERCURE